

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 27 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 février 2026

MARCHÉS PUBLICS - GESTION DU PATRIMOINE - FOURNITURE DE PNEUMATIQUES, DE PETITES FOURNITURES ET PRESTATIONS ASSOCIÉES POUR LE PARC ROULANT DE LA CAN ET DE LA VILLE DE NIORT - RELANCE APRÈS DÉCLARATION SANS SUITE DU LOT N°2 FOURNITURE DE PNEUMATIQUES POUR VÉHICULES LÉGERS ET MOTOCYCLES - APPROBATION DE L'ACCORD CADRE

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas ROBIN, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Rose-Marie NIETO pouvoir à Thibault HEBRARD, Mélina TACHE pouvoir à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Alain CANTEAU, Thierry DEVAUTOUR, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Gérard EPOULET.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026

MARCHÉS PUBLICS - GESTION DU PATRIMOINE - FOURNITURE DE PNEUMATIQUES, DE PETITES FOURNITURES ET PRESTATIONS ASSOCIÉES POUR LE PARC ROULANT DE LA CAN ET DE LA VILLE DE NIORT - RELANCE APRÈS DÉCLARATION SANS SUITE DU LOT N°2 FOURNITURE DE PNEUMATIQUES POUR VÉHICULES LÉGERS ET MOTOCYCLES - APPROBATION DE L'ACCORD CADRE

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération C23-04-2014 du 28 avril 2014 autorisant la signature de la convention portant mutualisation des activités garages de la Ville de Niort et de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) ;

Vu la convention du 13 juin 2014 portant mutualisation des activités garages de la Ville de Niort et de la CAN ;

Vu la délibération C-20-06-2025 du 23 juin 2025 autorisant le lancement de l'appel d'offres relatif à la fourniture de pneumatiques, de petites fournitures et prestations associées pour le parc roulant de la CAN et de la Ville de Niort ;

Considérant qu'après déroulement de la procédure, le lot 2 « Fourniture de pneumatiques pour véhicules légers et motocycles » a été déclaré sans suite conformément à l'article R.2185-1 du Code de la commande publique pour motif d'intérêt général, en raison des éléments suivants :

- Insuffisance de concurrence,
- Redéfinition du besoin de l'acheteur.

Par conséquent, le lot 2 a été relancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Après déroulement de la consultation et classement des offres, l'entreprise ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse est la suivante : Société Distri Cash, SIREN 383485018.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre mixte mono-attributaire passé pour une période ferme allant du 1^{er} mars 2026 ou de sa date de notification si elle est postérieure jusqu'au 1^{er} décembre 2029.

L'accord-cadre est passé sans montant minimum et avec un montant maximum de 200 000,00 € HT.

La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 20 janvier 2026 au titre de ses compétences obligatoires, a attribué l'accord-cadre à l'entreprise ci-dessus.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'accord-cadre décrit ci-dessus ;
- Autorise sa signature et tout document y afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sonia LUSSIEZ

Claude BOISSON

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué